

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi six mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué en date du premier mars deux mille dix-huit en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ÉCUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 19 H 30.

Étaient présents : Bruno GUILLIER, Christiane ROUSSEL, Ludovic BOURDIN, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Anne POTEAU.

Absent(s) excusé(s) : Alain BOUSSARD, Martine FRICK.

Absent(s) non excusé(s) : Pascal DROGUEUX, Kévin MACÉ.

Pouvoir(s) : Alain BOUSSARD à Ludovic BOURDIN, Martine FRICK à Béatrice L'ÉCUYER.

Conformément aux règles établies, Monsieur Max GRANDISSON est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 08 février 2018, a été adopté à l'unanimité.

**Madame le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire du Président de la Communauté de Commune du Val Briard, et néanmoins ami Jean-Jacques BARBAUX parti bien trop vite, bien trop tôt...**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Un point ajouté à l'ordre du jour :**

Madame le Maire demande à pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la restructuration des locaux scolaires concernant : la mise en forme du dossier de contrat rural. Accord de l'ensemble des membres présents pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

#### **Ajout du point à l'ordre du jour initial :**

#### **Maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la restructuration des locaux scolaires concernant le suivi de la mise en forme du dossier de contrat rural :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers, que la Commune a fait réaliser une étude programmatique relative à l'évolution du regroupement pédagogique intercommunal avec la Commune de Pécy à échéance 2030. Cette étude a démontré, eu égard à l'évolution de la population scolaire d'ici 2025, la nécessité de procéder à la création d'une classe supplémentaire. Par ailleurs, l'équipe enseignante souhaite que soit

créée une bibliothèque dans l'enceinte de l'école. Celle-ci pourrait jusqu'en 2023/2024 être utilisée comme telle et en fonction de l'évolution réelle des effectifs, devenir par la suite, une salle de classe. D'autre part, l'école actuelle doit être réhabilitée pour tenir compte entre autres, de l'accessibilité PMR et de la réglementation thermique 2012. Aussi, afin de répondre à ces objectifs, la collectivité souhaite mettre en œuvre un contrat rural Région/Département en vue d'une réalisation dès l'été 2019. La présente mission a pour objectif, le suivi de cette procédure jusqu'au choix des entreprises par le Conseil Municipal. Elle consiste donc au montage du dossier de contrat rural et à sa mise en ligne afin d'obtenir les financements inhérents à ce dispositif. Monsieur Alain GARNIER assistant à maîtrise d'ouvrage, propose ses compétences et son expérience pour mener à bien cette mission. Le montant de sa prestation s'élève à 3 000 € (sans TVA car auto-entrepreneur). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire, à désigner une personnalité extérieure dont la compétence correspond à la qualification professionnelle exigée. Dit que cette personne sera Mr Alain GARNIER assistant à maîtrise d'ouvrage missionné pour cette opération, par ailleurs architecte DPLG. Adopte la réalisation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, relative au projet de mise en forme du dossier de contrat rural, pour un montant de 3 000 € H.T. Il est entendu que Monsieur Alain GARNIER architecte, étant auto-entrepreneur, sa mission sera réalisée

### **Reprise de l'ordre du jour :**

### **Marché de maintenance de l'éclairage public 2018-2022 :**

#### **Objet du marché : Groupement de commandes – choix de la formule**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux, que notre Commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ; Considérant que le SDESM assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ; Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ; Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au groupement de commandes ; Approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes ; Autorise Madame le Maire à signer ladite convention constitutive ; Décide de choisir la FORMULE A ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux ;

### **Autorisation pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M14 2018 (annule et remplace la délibération n° 97 08022018 05) :**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux, que la Préfecture de Seine-et-Marne nous autorise dans l'attente du vote du budget primitif M14 2018, la possibilité d'engager 25 % du montant des dépenses d'investissement réalisés au cours de l'année N-1, soit un montant maximum de 138.310 €.

Après avis de la commission finances, la somme de 138.310 €, est ventilée ainsi :

## **- Chapitre 20**

- C/2031 frais d'études 5.000 €
- C/2032 frais de recherches 5.000 €

## **- Chapitre 21**

- C/21318 autres bâtiments publics 122.310 €

## **- Chapitre 23**

- C/2313 constructions 6.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à engager 25 % du montant des dépenses d'investissement réalisés au cours de l'année N-1, soit un montant maximum de 138.310 €, avant le vote du budget primitif M 14 2018, comme indiqué ci-dessus.

### **Désignation des délégués pour siéger au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) :**

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux, que suite à la démission de Monsieur Éric MEKKAKIA, il est nécessaire de désigner son remplaçant. Elle rappelle qu'il est nécessaire de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Commune de Vaudoy-en-Brie auprès du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), il est procédé à l'élection et sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Le délégué titulaire est :** Alain BOUSSARD.
- **Le délégué suppléant est :** Bruno GUILLIER.

### **Affaires diverses :**

### **Questions diverses :**

**Madame Béatrice L'ÉCUYER** donne les dates des prochaines réunions et manifestations :

- ✓ Réunion publique sur les crues en présence du SYAGE et de la Police de l'eau le mardi 20 mars 2018 à 18 h 30 en Mairie
- ✓ Chasse aux œufs le dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018 dans le parc à côté de l'école
- ✓ Commission finances le jeudi 05 avril 2018 à 19 h 00
- ✓ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 10 avril 2018 à 19 h 30

***L'ordre du jour étant épuisé, Madame Béatrice L'ÉCUYER lève la séance à 20 h 45.***

**Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

| <b>NOMS</b>       | <b>PRÉNOMS</b>         | <b>POUVOIRS</b>    | <b>SIGNATURES</b> |
|-------------------|------------------------|--------------------|-------------------|
| <b>L'ÉCUYER</b>   | <b>Béatrice</b>        |                    |                   |
| <b>BOUSSARD</b>   | <b>Alain</b>           | <b>L. BOURDIN</b>  |                   |
| <b>GUILLIER</b>   | <b>Bruno</b>           |                    |                   |
| <b>ROUSSEL</b>    | <b>Christiane</b>      |                    |                   |
| <b>BOURDIN</b>    | <b>Ludovic</b>         |                    |                   |
| <b>DROGUEUX</b>   | <b>Pascal</b>          | <b>Absent</b>      |                   |
| <b>FRICK</b>      | <b>Martine</b>         | <b>B. L'ÉCUYER</b> |                   |
| <b>GRANDISSON</b> | <b>Max</b>             |                    |                   |
| <b>LARMURIER</b>  | <b>Isabelle</b>        |                    |                   |
| <b>LEGESNE</b>    | <b>Marie-Christine</b> |                    |                   |
| <b>MACÉ</b>       | <b>Kévin</b>           | <b>Absent</b>      |                   |
| <b>POTEAU</b>     | <b>Anne</b>            |                    |                   |